

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Tallin (Estonie)

N° 822

Identification

<i>Bien proposé</i>	Centre historique (Vieille Ville) de Tallin
<i>Lieu</i>	Ville de Tallin
<i>Etat Partie</i>	République d'Estonie
<i>Date</i>	19 juillet 1996

Justification émanant de l'Etat Partie

Aux 13^{ème} et 16^{ème} siècles, le château de Toompea et la cité hanséatique qui repose à ses pieds furent au nombre des avant-postes de civilisation les plus retirés et les plus puissants du nord-est de l'Europe. Tallin constitue un ensemble bien conservé parmi les nombreuses cités commerciales des côtes de la Baltique, dont le peuplement s'inscrivait dans le processus de colonisation des territoires de l'est. La culture artistique internationale issue de la convergence de courants très divers, des Cisterciens à l'Ordre teutonique en passant par les Dominicains ainsi que les traditions propres à la Ligue hanséatique, fait partie intégrante de la mosaïque composée par le contexte architectural et artistique général de l'Europe du Nord.

Critère ii

Tallin est la ville médiévale la mieux conservée de toute l'Europe du Nord et constitue un exemple unique de la coexistence d'un siège de seigneurs féodaux avec un centre de négoce hanséatique, protégés communément par un système de remparts et de fortifications. Cet ensemble d'édifices (pour la plupart authentiques) forme une structure urbaine, créée aux 13^{ème} et 14^{ème} siècles, composée d'un réseau de rues en étoile, de remparts protégeant la ville, de groupes monastiques et ecclésiastiques, et d'un profil caractéristique visible de très loin, que l'on arrive par la mer ou par la terre.

Critère iv

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies dans l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, Tallin est un ensemble. Ce groupe correspond à la catégorie de ville historique définie au paragraphe 27 (ii) des *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du Patrimoine mondial* (1997).

Histoire et Description

Histoire

Les recherches archéologiques ont révélé l'existence, depuis les 10^{ème} et 11^{ème} siècles, d'un fort situé sur le plateau calcaire de Toompea, avec à ses pieds un centre de négoce et un port situés sur la route des Vikings à destination de *Miklagård* (Constantinople). Avec le développement du commerce dans la zone de la Baltique, le village alors connu sous le nom de « Lyndanise » (« Reval » en allemand, « Kolyvan » en russe) subit en 1219 l'occupation des troupes de Valdemar II du Danemark, souverain qui renforcera les fortifications autour de Toompea et construira la première église.

Après être tombée sous la juridiction papale directe en 1226-1227, la cité est cédée à l'Ordre des Croisés des « Frères de l'Épée » (réuni plus tard à l'Ordre teutonique) qui divise la colonie en deux parties : la forteresse (*castrum*) et la ville basse (*suburbum*). En 1230, cet Ordre invite deux cents marchands germaniques du Gothland à venir s'établir à Tallin. Le groupe s'installe alors autour d'une nouvelle église dédiée à Saint-Nicolas, à proximité des comptoirs commerciaux estoniens, scandinaves et russes. Il est rapidement suivi par les ordres des Dominicains et des Cisterciens qui fondent respectivement les monastères de Sainte-Catherine et de Saint-Michel.

En 1248, Tallin adopte le statut de Lübeck, devenant membre à part entière de la ligue hanséatique en 1285 : il s'agit alors d'un poste-clé sur la route commerciale séparant les pays baltes de la Russie intérieure. Au 14^{ème} siècle, sa rapide expansion traduit sa prospérité : des travaux commencent en 1310 sur l'imposant rempart de la ville, ceinturant un site disposé suivant la structure commerciale typique des pays baltes, avec des rues en étoile. En 1345, la ville est vendue à l'Ordre teutonique, en même temps que le territoire du nord de l'Estonie. Les chevaliers teutoniques la revendent aussitôt à l'Ordre Livonien, lequel se charge de la reconstruction du château de Toompea qui sera l'un des plus résistants de la région.

Lorsque Visby tombe en 1361, l'importance de Tallin s'accroît considérablement, en même temps que Riga. Le 15^{ème} siècle va servir de cadre à la transformation de la cité, avec la construction d'un nouvel hôtel de ville et d'autres édifices publics, ainsi que la reconstruction, en pierres, des maisons des marchands précédemment faites de bois.

Malgré le déclin de la ligue hanséatique à partir du 15^{ème} siècle, Tallin conserve son rôle commercial et la cité ne cesse de s'embellir grâce à de splendides édifices publics et privés bâtis suivant le courant architectural de l'époque. En 1561, la Suède annexe la ville et des architectes suédois sont chargés de reconstruire le site de Toompea (détruit en 1684 par un terrible incendie) et d'ajouter aux fortifications un système de bastions.

En 1710, capitulant devant les troupes du tsar Pierre Ier, la ville s'engage dans un demi-siècle de stagnation commerciale et culturelle. Cette période se termine lorsque la ville se voit confirmée dans son rôle de centre administratif provincial et le château devient son siège. Tallin perdure dans ce rôle et voit l'ajout d'un nombre relativement restreint de structures nouvelles (mais quelques unes de très grande importance cependant) jusqu'au début du 20ème siècle.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, Tallin subit l'occupation allemande au terme d'une courte période d'indépendance estonienne entre 1918 et 1940, et subit de très nombreux bombardements en 1944. L'église Saint-Nicolas et le secteur qui l'entoure sont gravement endommagés, voire détruits. L'église sera soigneusement reconstruite et abrite à présent un musée ceint d'un espace ouvert. Bien qu'étant de style « stalinien », les édifices proches de l'église respectent l'échelle et les proportions du reste de la ville historique.

Description

La Vieille Ville de Tallin occupe 35 hectares sur les 85 qu'entourent les fortifications, lesquelles délimitent la zone de conservation faisant l'objet de la présente proposition d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. 44,5 % de la superficie de cette zone sont occupés par des bâtiments, 23,5 % par des rues et des places, le reste étant aménagé en espaces verts.

La caractéristique la plus marquante de cette ville est la colline calcaire de Toompea. La partie ouest est occupée par le château dont la tour haute de 35 mètres porte le nom de « Grand Hermann » ; deux bastions, et d'imposants remparts s'élevant encore à près de 10 mètres, subsistent à l'ouest, au nord et à l'est. Dans l'enceinte se trouve la cathédrale de style fondamentalement gothique mais sujette, depuis le Moyen-Age, à de fréquents travaux d'agrandissement et de reconstruction.

La ville basse préserve remarquablement le tissu urbain médiéval constitué de rues étroites et sinueuses (dont beaucoup ont conservé leur nom de l'époque) ainsi que de superbes édifices publics et bourgeois. Depuis les 13ème et 14ème siècles, la répartition des quartiers d'habitation demeure pratiquement intacte.

L'Hôtel de Ville (1371-1404), qui abrite aujourd'hui le musée municipal, a conservé son caractère médiéval. A proximité, sur la Place de l'Hôtel de Ville, figurent quelques demeures privées exceptionnellement bien conservées. Ce sont de hautes structures en pierres garnies de pignons ; au rez-de-chaussée se trouvaient les quartiers d'habitation tandis que les étages supérieurs servaient de greniers et d'entrepôts. Nombre de ces maisons ont encore leurs poutres d'ancrage en saillie d'origine. Les passages pratiqués au travers de ces édifices conduisent à des cours dont beaucoup renferment de simples bâtiments fonctionnels des

18ème et 19ème siècles, en pierres ou en bois : il s'agit de vestiges uniques en Europe du Nord.

La Maison de la Grande Guilde (1410) située rue Pikk est une structure d'exception, un magnifique exemple de style gothique nordique caractérisé par de superbes plafonds voûtés et des colonnes richement décorées. La Maison de la Confrérie des Têtes-Noires, reconstruite dans le style maniériste hollandais (1597-1600) et la Maison plus ancienne de la Guilde de Saint-Olaf sont les autres édifices importants de cette rue.

Plusieurs églises médiévales se trouvent derrière les remparts. L'église restaurée de Saint-Nicolas (Niguliste) et l'église Saint-Olaf (Oléviste) présentent toutes deux la forme typique des basiliques, avec des voûtes élevées et une géométrie distinctive caractéristique de l'Ecole de Tallin. Au Moyen-Age, la flèche de « l'Oleviste » est l'une des plus hautes d'Europe. Tout aussi impressionnante, l'église du Saint-Esprit est utilisée par les habitants non germaniques de Tallin. Deux ensembles monastiques subsistent à l'intérieur des remparts : le monastère dominicain de Sainte-Catherine et le couvent cistercien de Saint-Michel dont l'emplacement se distingue par son éloignement du complexe urbain.

De larges sections de la longueur initiale des fortifications de la ville ont été conservées. Sur les huit portes d'origine, les onze tours situées à l'écart et les 27 bastions des remparts, seul 26 subsistent et par endroits, des sections du mur défensif s'élèvent toujours à plus de 15 m. Les deux immenses tours d'artillerie du début du 16ème siècle sont absolument remarquables ; elles sont bien connues des habitants qui les appellent affectueusement « Kiek in de Kõk » (petit coup d'oeil vers la cuisine) et « Grosse Margaret » (cette dernière abritant aujourd'hui le musée maritime).

Gestion et Protection

Statut juridique

La Vieille Ville de Tallin est une zone de conservation intégrale. En 1966, des lois régissant son étendue et la réglementation correspondante furent définies. La zone classée comprenait alors Toompea, la basse ville et la verte couronne de bastions ceinturant ces lieux. Ces dispositions furent approuvées par la République d'Estonie, dans son décret n° 81 du 27 février 1995, époque où la zone fut modifiée et étendue et où l'on promulgua des Lois de Protection strictes. Conformément à l'article 4 de la Loi de Protection de la République d'Estonie, toute activité située dans la zone classée doit faire l'objet d'une approbation préalable. A l'intérieur de ladite zone, bon nombre d'édifices sont protégés individuellement en qualité de monuments immuables. La zone de conservation classée est entourée d'une zone réglementaire légalement protégée et constituant une zone tampon effective car

la hauteur et la dimension des constructions qui s'y trouvent font l'objet d'un contrôle.

Plusieurs institutions (la République d'Estonie, la Ville de Tallin, l'Eglise luthérienne évangélique d'Estonie et l'Eglise orthodoxe apostolique d'Estonie) ainsi que des particuliers et des organismes privés se partagent la propriété des biens situés dans la zone de conservation. Conformément aux Principes Fondamentaux de la Loi sur la Réforme de la Propriété de la République d'Estonie du 13 juin 1991, une procédure de restitution des biens étatiques et municipaux à leurs anciens propriétaires (y compris les autorités religieuses) est en cours. Cette procédure comprend également la privatisation des édifices individuels.

Gestion

La gestion incombe aux propriétaires individuels, qu'il s'agisse d'institutions ou de particuliers. La responsabilité de la conservation des édifices historiques classés et d'autres structures est confiée à la Commission Centrale des Monuments Historiques de la République d'Estonie (Riigi Muinsuskaitseamet). Cette organisation centrale coopère étroitement avec le Conseil municipal de Tallin (Tallinna Linnavolikogu), avec ses Services d'Aménagement et de Conservation du Patrimoine ainsi qu'avec le Gouvernement Municipal Central (Kesklinna Linnaosa Valitsus).

Le premier plan de réhabilitation de la Vieille Ville est approuvé en 1971. Puis, en 1988, époque de la ratification par l'ancienne Union Soviétique de la Convention du Patrimoine mondial, des travaux commencent en vue de l'élaboration d'une nouvelle législation nationale sur la construction et de réglementations sur la construction propres à la ville de Tallin ; la législation entre en vigueur en juin 1995 et les réglementations en juillet 1993.

Le 1er décembre 1994, le Conseil municipal décide qu'il est nécessaire de commencer à oeuvrer à un nouveau plan directeur en faveur de la ville, à deux niveaux distincts : un plan stratégique et un plan général plus classique (ce dernier devant bénéficier de l'aide de l'Institut Canadien d'Aménagement Urbain).

En 1994-1995, un groupe de bénévoles élabore un Projet de Développement du Tourisme concentré sur la préservation du patrimoine de la Vieille Ville. Ce projet en est actuellement au stade des discussions finales avec l'administration de la ville.

Responsable de l'avant-projet du concept de conservation compris dans le plan stratégique de développement urbain intégré, le Département pour la Préservation du Patrimoine de Tallin commence ses travaux en 1995. Les ouvrages relatifs au plan directeur général débutent l'année suivante : ils ne concernent pas la Vieille Ville mais affectent véritablement ses environs immédiats. L'ébauche de réglementations spéciales en faveur de la zone de conservation de la Vieille Ville et de projets locaux

correspondant aux quartiers sévèrement endommagés au cours de la Seconde Guerre mondiale n'a pas encore vu le jour.

A l'heure actuelle, les travaux de réhabilitation et de reconstruction sont en grande partie financés par des capitaux privés. En principe, ils sont soumis au strict contrôle de la Commission Centrale. Cependant, les récentes mutations politico-économiques ont eu des effets négatifs sur la qualité de la surveillance et des interventions qu'exerçait cette Commission. Seul les travaux de conservation urgents et importants, tels ceux entrepris sur les remparts, bénéficient d'un financement de la part des administrations centrale et municipale.

Conservation et Authenticité

Historique de la conservation

Les travaux de conservation ont démarré à Tallin à la fin du 19ème siècle sous la direction de Georg Dehio et Walther Neumann. Ce dernier, influencé par Ruskin et Viollet-le-Duc et dont la philosophie en matière de conservation a inspiré des générations successives d'architectes estoniens chargés de travaux de conservation, assumait la responsabilité des ouvrages sur plusieurs édifices d'envergure, notamment la Maison des Têtes Noires.

En dépit de la création d'un Comité pour la Protection des Monuments Construits, à l'initiative du Conseil municipal dès 1891, aucune réglementation ne fut promulguée(e) jusqu'à la fondation de la République d'Estonie en 1918. La première Loi de Protection des Valeurs Culturelles fut votée en 1923 (pour être amendée en 1925 et 1936). Au cours de cette période, plusieurs grands projets de restauration furent menés à bien, notamment par E. Kühnert qui entreprit la restauration de la Maison de la Guilde de Saint-Olaf et du monastère dominicain.

Après la Seconde Guerre mondiale, des projets de restauration et de conservation furent exécutés, en partie en guise d'expression de l'identité nationale, en signe de mépris vis-à-vis du régime soviétique. L'atelier scientifique de restauration créé en 1950 fut chargé de travaux importants sur certains édifices comme l'église Saint-Nicolas, l'Hôtel de Ville, la tour « Kiek in de Kõk » et les remparts de la ville.

Lorsque la Vieille Ville est devenue zone de conservation en 1966, c'était la première de toute l'Union Soviétique. Un inventaire global du patrimoine architectural de la Vieille Ville fut dressé dans les années 1960, sur une surface d'environ 105 hectares regroupant 480 édifices individuels. En 1973, 128 de ces édifices furent classés monuments protégés.

Dans les années 1960, l'ouverture de Tallin aux visiteurs étrangers a permis de favoriser et de financer des programmes plus ambitieux de restauration et de conservation qui englobent à

présent des parties entières de la ville au lieu d'édifices individuels. S'ensuivit une période relativement courte où l'accent fut mis sur la reconstruction. Celle-ci fut bientôt abandonnée en faveur d'une démarche plus traditionnelle, basée par sécurité sur les principes définis dans la Charte de Venise, et cette politique est toujours appliquée.

Authenticité

Comme dans tout centre urbain historique longuement soumis à la fluctuation des principes de conservation et dont une vaste zone a enregistré d'importants dégâts durant la Seconde Guerre mondiale, on trouve à Tallin un certain nombre d'édifices ou autres structures dont l'authenticité n'est pas totalement conforme aux sensibilités et aux pratiques actuelles. La ville a cependant conservé de façon remarquable la configuration médiévale de ses rues tracées au 13^{ème} siècle et inchangées depuis. Elle est dotée d'édifices des 14^{ème} et 16^{ème} siècles, qui font de son paysage urbain l'un des plus beaux exemples d'une cité commerciale médiévale.

Evaluation

Action de l'ICOMOS

Afin d'évaluer l'importance culturelle de Tallin, l'ICOMOS a consulté le Comité International sur les Villes et Villages Historiques et a sollicité l'avis d'un éminent expert suédois qui fut responsable de la coordination du Projet du Conseil de l'Europe sur les Itinéraires Culturels des villes de la Ligue hanséatique. Une mission d'expert de l'ICOMOS s'est rendue à Tallin en octobre 1996 pour établir un rapport sur sa conservation et sa gestion.

Caractéristiques

Pour citer le rapport du Conseil de l'Europe : « Tallin est l'une des cités médiévales les mieux conservées d'Europe du Nord ». Il s'agit de l'exemple le plus remarquable d'une ville de la ligue hanséatique pendant la phase principale de cette organisation commerciale majeure. Elle constitue un excellent contrepoint par rapport à Visby qui est un exemple exceptionnel de sa phase plus ancienne.

Parmi les six grandes villes nordiques membres de la ligue hanséatique, Visby a connu un déclin au 14^{ème} siècle pour être ensuite remplacée par Tallin. Par certains aspects, Stockholm et Riga étaient des membres plus importants de la ligue mais aucune de ces deux villes n'a conservé ses caractéristiques médiévales aussi bien que Tallin (Novgorod et Pskov ont même fait pire).

A partir de Tallin, les méthodes de construction et d'aménagement urbain, sur le modèle hanséatique, se sont largement répandus vers l'Europe de l'Est et l'Europe Centrale. Ce fut également une base importante pour l'investissement de la région par les ordres mendiants.

Analyse comparative

En Europe de l'Est et du Nord, plus de 220 villes ont été associées d'une façon ou d'une autre au puissant groupe médiéval des cités commerciales connues sous l'appellation de ligue hanséatique. Parmi celles-ci, deux seulement sont comparables à Tallin en termes d'intégrité et d'authenticité, selon les dires d'un éminent historien médiéval norvégien qui apporta son aide à l'ICOMOS lorsque Visby fut inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial en 1995 : il s'agit de Visby et Bruges (Belgique).

Outre Visby, sept autres villes hanséatiques figurent sur la Liste du Patrimoine mondial : Goslar, Lübeck et Quedlinburg (Allemagne), Vilnius (Lituanie), Bergen (Norvège), Cracovie (Pologne) et Novgorod (Russie). Chacune d'elles peut néanmoins être considérée comme ayant été retenue pour inscription sur la base de critères complémentaires à leurs caractéristiques en tant que cités commerciales médiévales de la ligue hanséatique.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

L'ICOMOS est attentif aux commentaires formulés par l'Etat Partie dans le dossier de proposition d'inscription et relatifs aux conséquences qu'auraient sur son patrimoine l'entrée de l'Estonie dans une économie de marché et l'application de la politique de restitution et de privatisation des biens actuellement en cours. Toutefois, l'ICOMOS reconnaît que l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial constituera une force positive dans le renforcement de la protection et de la conservation du patrimoine culturel de Tallin ; tout retard pourrait causer des dégâts irréparables sur ce patrimoine.

La zone réglementaire ceinturant la Zone de conservation qui fait l'objet de la proposition d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, comprend certains des quartiers entourant la Vieille Ville, en particulier quelques uns des édifices en bois de Kalamaja et de la zone portuaire.

L'ICOMOS recommande d'envisager l'intégration de la partie la plus significative de cette zone dans celle qui est proposée pour inscription.

Le tracé du boulevard périphérique de délestage (ô combien nécessaire, puisque la circulation routière a plus que doublé au cours des six dernières années) est situé à l'intérieur de la couronne de verdure de la Zone de conservation. L'ICOMOS recommande que l'on reconsidère cet itinéraire afin d'éviter tout empiètement sur l'environnement immédiat du site potentiel du Patrimoine mondial.

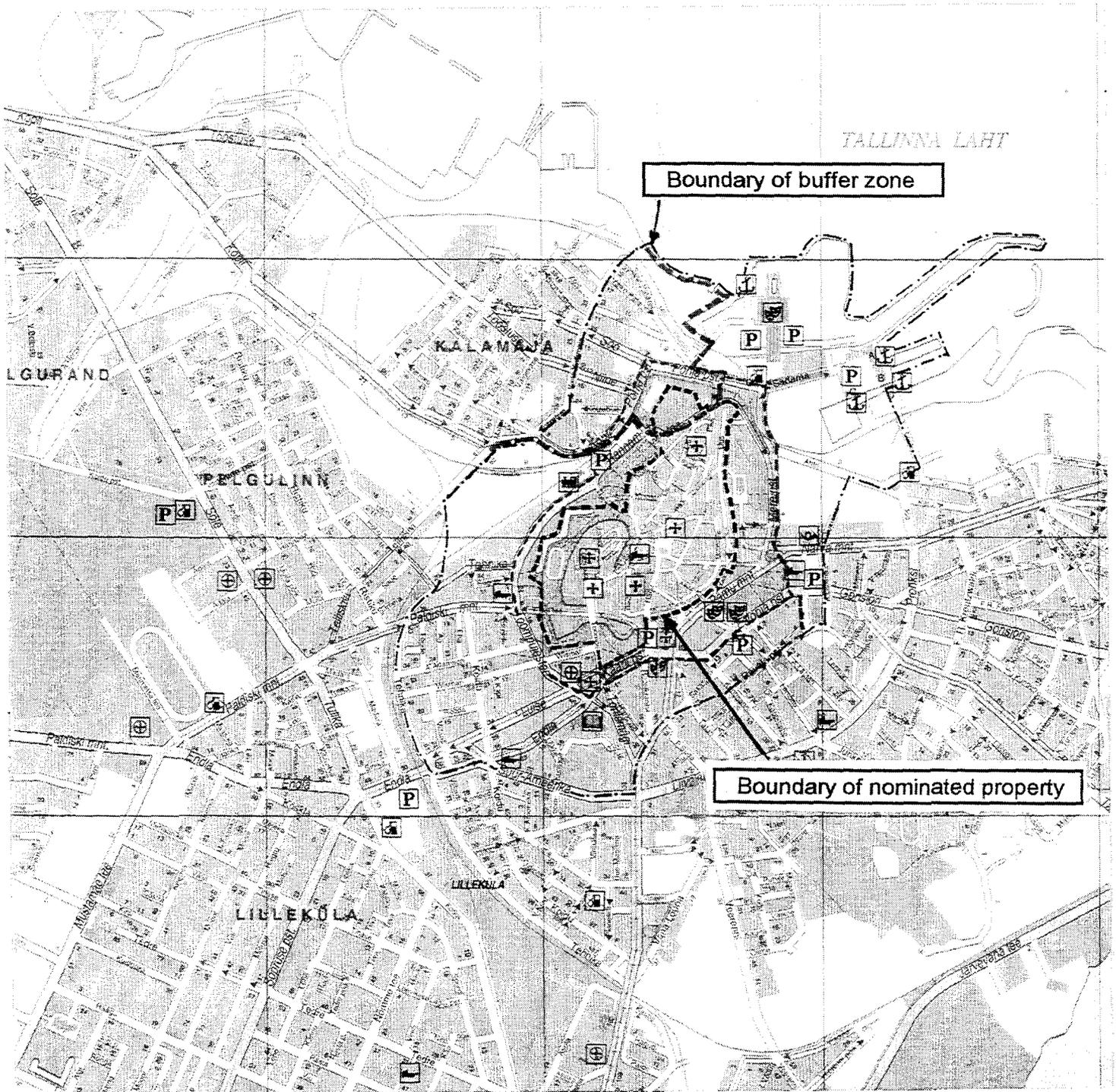
Il est indispensable d'appliquer avec retenue la politique visant à « réduire la densité de construction » au sein de la Vieille Ville par la démolition sélective de bâtiments de faible valeur intrinsèque. En effet, cette densité est en soi un important facteur du paysage urbain historique.

Recommandation

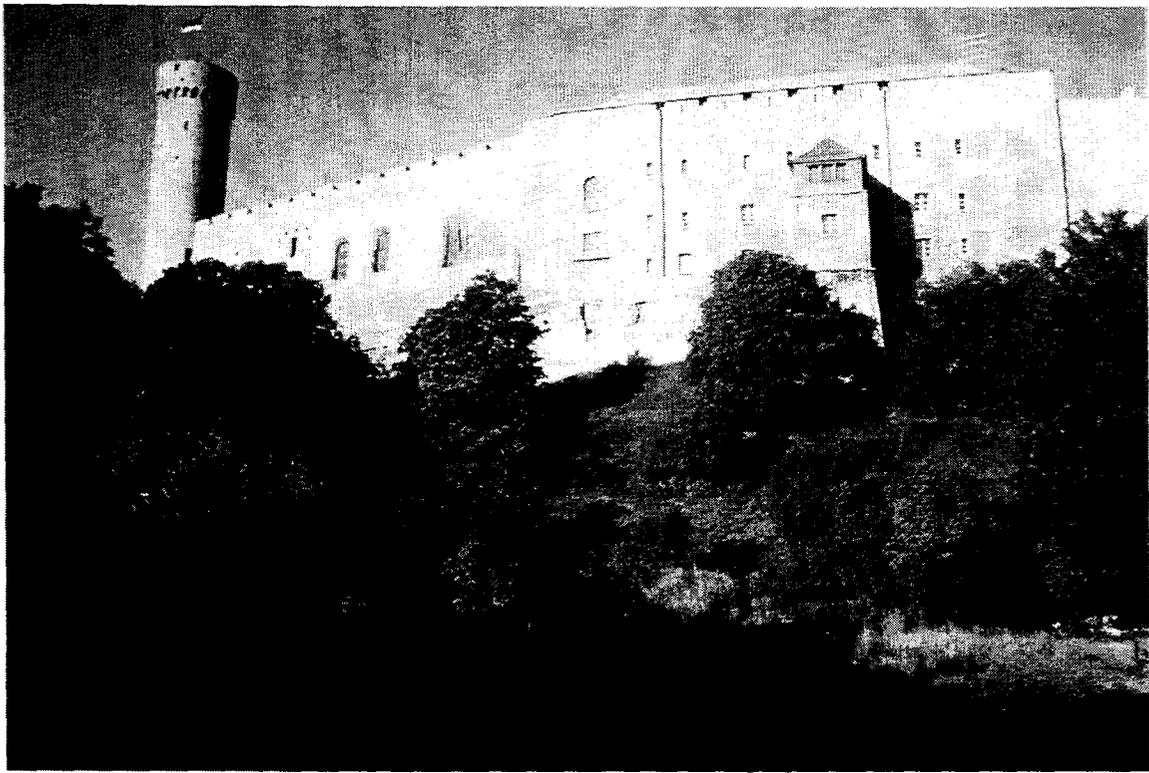
Que ce bien soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv* :

Tallin constitue un exemple remarquable, exceptionnellement complet et bien conservé d'une cité médiévale commerciale d'Europe du Nord ayant parfaitement bien conservé les caractéristiques les plus marquantes de cette forme unique de communauté socio-économique.

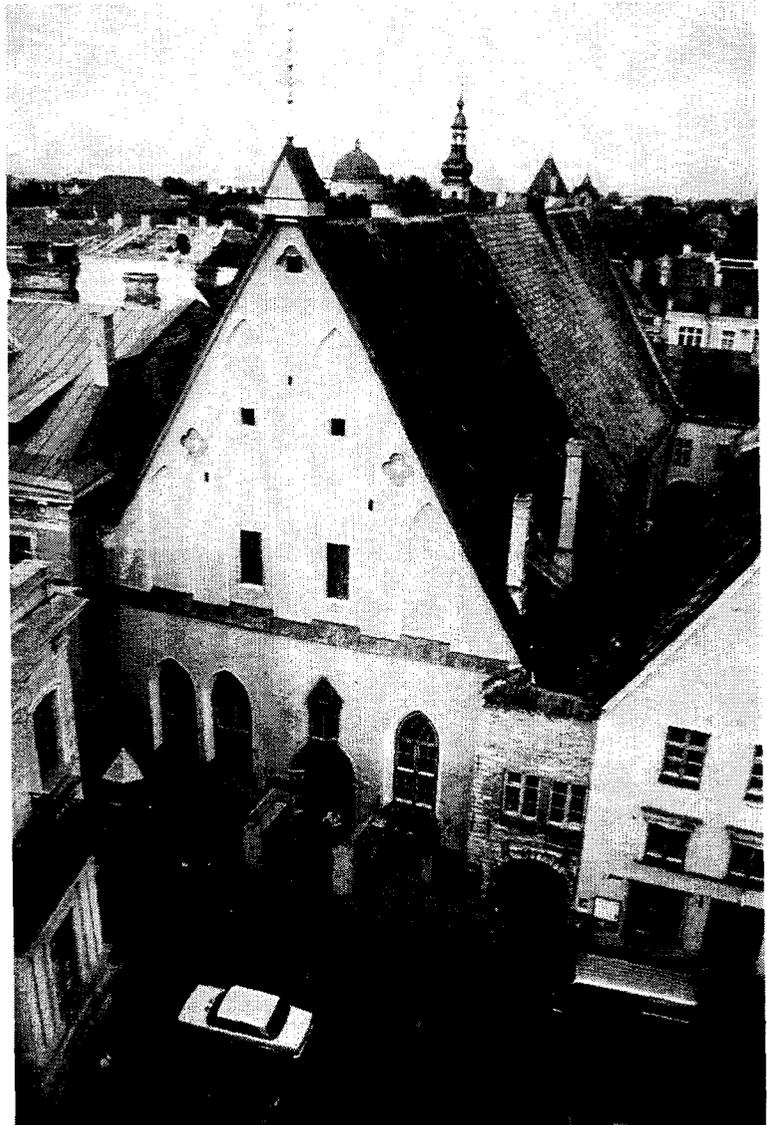
ICOMOS, septembre 1997



Tallinn :
Plan de la ville indiquant le centre historique proposé pour inscription et
la zone de protection (zone tampon) /
Map of the town, showing nominated historic core and protection area (buffer zone)



Tallinn :
Château de Toompea, vu de l'ouest /
Castle of Toompea, from the west



Tallinn :
Maison de la Grande Guilde /
The House of the Great Guild